

A l'attention des porteurs de projet  
du contrat de ville

Objet : Appel à projets 2016 du Contrat de ville

Châtellerauld, le **18 DEC. 2015**

Madame, Monsieur,

Le contrat de ville pour les quartiers prioritaires de Châtellerauld a été adopté le 4 juin 2015.

Deux quartiers sont en effet retenus :

- Ozon, Renardières, Lac,
- Châteauneuf – centre-ville.

Nous avons le plaisir de vous transmettre le dossier (également téléchargeable sur le site de la ville de Châtellerauld) des projets destinés à être examinés dans l'instruction du contrat de ville.

Vous trouverez également les orientations stratégiques du contrat, devant servir à l'élaboration de vos demandes de financement.

Vous pouvez également obtenir tout renseignement auprès du secrétariat de la Direction du Développement Local et de l'Aménagement au 05.49.23.64.10.

Ces demandes doivent être déposées, selon les modalités précisées dans le dossier d'instruction auprès de chaque institution mentionnée, jusqu'au **5 février 2016**. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera recevable.

En vous remerciant de votre implication, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
  
Jean-Pierre ABELIN

Le Sous-Préfet,  
  
Ludovic PACAUD